

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 06 avril 2017

Conseillers en exercice :	33
présents :	31
pouvoirs :	2
votants :	33
abstentions :	5
voix pour :	26
voix contre :	2

***Aujourd'hui jeudi 06 avril 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 mars 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyn AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**INSTALLATION ET HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉRELEVÉ EN HAUTEUR - CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE AVEC GRDF**

GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnel. Il s'agit du projet "Compteurs Communicants Gaz".

Ce projet est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise d'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommations,
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

2017.39  
nomenclature :1.4.1

La mise en œuvre de ses nouveaux services nécessite :

- le remplacement des 11 millions de compteurs de gaz existants,
- l'installation sur des points hauts de 15 000 concentrateurs,
- la mise en place de nouveaux systèmes d'information pour recevoir et traiter chaque jour 11 millions d'index de consommation en m<sup>3</sup> et les publier aux fournisseurs et aux consommateurs en garantissant des délais courts et une haute performance.

À ce titre GRDF a sollicité la Ville de Cognac pour accueillir ses équipements techniques : 1 ou 2 coffrets et 1 à 4 antennes sur des bâtiments municipaux (annexes 1 et 2 de la convention).

La convention serait établie pour une durée de 20 ans moyennant une redevance non réactualisable de 50 € par an et par site.

Les modalités et les conditions d'hébergement de ces équipements techniques doivent donc être déterminés conjointement entre GRDF et la Ville de COGNAC par la conclusion d'une convention.

La Commission d'Aménagement du Territoire réunie le 15 mars 2017 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 5 abstentions (Jean-François HEROUARD – Stéphanie FRITZ – Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – Annie-Claude POIRAT – Simon CLAVURIER) et 2 voix contre (groupe Rassemblement Bleu Marine Pour Cognac),**

**APPROUVE la convention à intervenir avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télélevé en hauteur,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants à intervenir.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS